



AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité les règlements suivants:
 - Règlement numéro **517-2022** modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro **518-2022** modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
 - Règlement numéro **519-2022** modifiant le règlement de lotissement numéro 346-2014;
2. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Les règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
Le 7 février 2023.

Me Julie Marchand,
Greffière